



## Restauration rapide et jour de repos le 1er mai

-----  
Par ClaydFr

Bonjour à tous,

Je me permets de vous contacter car nous avons un souci avec notre planning. Nous avons droit à deux jours de repos hebdomadaires, tous les dimanches + un jour changeant chaque semaine. Or, pour la semaine du 1er mai, mon patron a mis tout le monde en jour de repos afin de fermer le restaurant. A-t-il le droit d'utiliser notre jour de repos à tous pour ne pas ouvrir un jour férié ? Nous avons donc le dimanche, ainsi que le vendredi qui est fermé car il a imposé ce jour de repos à tout le monde, afin d'éviter le paiement double ou qu'il y ait trois jours non travaillé.

Merci d'avance,

Très cordialement.